ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT

Rapport annuel

ODDO BHF German Equities

30 septembre 2024

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT ANNUEL 30/09/2024

Rapport d'activité 3

Bilan financier 7

État de l'actif 8

Opérations conclues au cours de la période considérée,
dans la mesure où elles ne figurent plus dans l'état de l'actif 14

ODDO BHF German Equities 17

Compte de résultat 17

Évolution de l'actif du Fonds 18

État des affectations 18

Synthèse comparative des 3 derniers exercices financiers 18

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*,
du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 23

Opinion du commissaire aux comptes indépendant 33

Note à l'attention de nos investisseurs

Changement de nom
Le Fonds ODDO BHF Sustainable German Equities a été renommé ODDO BHF German Equities au 1er juillet 2024.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SITUATION INITIALE

Les chiffres de l'inflation n'ont cessé de baisser au cours de l'année considérée, et la croissance a également ralenti dans le monde entier. Alors que l'économie américaine était toujours solide, le climat économique européen s'est détérioré. En raison de sa forte dépendance à l'exportation, l'Allemagne a fait partie des lanternes rouges de la croissance économique parmi les pays industrialisés. La Chine a souffert de la chute des prix de l'immobilier, qui a aussi affecté la consommation intérieure. Malgré la faiblesse de l'économie, les marchés d'actions ont évolué positivement. Au départ, ce sont surtout les valeurs technologiques qui ont bénéficié de la frénésie sur l'intelligence artificielle. Par la suite, la reprise a également inclus d'autres segments du marché boursier, en plus des titres technologiques fortement valorisés, et donc susceptibles d'être réévalués. En août, les craintes d'une récession aux États-Unis et la hausse des taux au Japon ont provoqué de vives turbulences sur les marchés, mais celles-ci se sont rapidement apaisées. À la fin du mois, les marchés d'actions se rapprochaient déjà de leurs plus hauts historiques. Cependant, cette fois-ci,ce ne sont plus les valeurs technologiques qui ont été à l'origine des plus-values boursières, mais les secteurs classiques tels que la consommation ou les produits pharmaceutiques. L'or a été sollicité en prévision d'une baisse des taux d'intérêt,ce qui a permis à la valeur du métal précieux de poursuivre sa hausse. Après deux baisses de taux de la BCE, la Réserve fédérale américaine a également amorcé le revirement tant attendu sur ses taux d'intérêt en septembre, ce qui a encore dopé les marchés d'actions. Sur les marchés obligataires, de nouvelles baisses des taux d'intérêt ont été largement anticipées, conduisant notamment à une chute notable des rendements des obligations souveraines sûres.

OBJECTIF POURSUIVI ET RÉSULTAT DES PLACEMENTS AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

L'objectif d'investissement est de surperformer l'indice de référence et de positionner le Fonds dans la moitié supérieure de son groupe de pairs. En début d'année, l'accent était mis sur le repositionnement du Fonds et l'affinement du profil de celui-ci. Cette année, l'objectif de surperformance par rapport à l'indice de référence a été difficile à atteindre, car l'action a été sous-pondérée structurellement en raison de la surperformance de l'action SAP et de l'absence de plafond de 10 % de l'indice de référence (pondération supérieure à 16 % de l'indice de référence MSCI Germany à la date de référence du 30/09/2024). La sous-pondération de l'action Rheinmetall (exclusion ESG), qui a affiché de belles performances, a également pesé sur le résultat. La réalisation des objectifs d'investissement continue de bénéficier d'une attention élevée.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

Au cours de la période considérée, le Fonds est passé d'une approche quantitative à une approche fondamentale. En outre, un plus grand nombre de titres a été vendu. L'exposition à l'Europe a également été réduite et l'accent a davantage été mis sur les actions allemandes afin d'assurer un suivi étroit des développements opérationnels. Certains titres du domaine chimique ont été ajoutés, car une amélioration opérationnelle est attendue. Après la forte correction des actions françaises due aux nouvelles élections législatives, des positions ont été prises dans des actions de qualité. Le gouvernement chinois a créé la surprise en annonçant des mesures de relance pour l'économie domestique fin septembre, que plus personne n'attendait après de longs espoirs non aboutis. Cela pourrait entraîner une amélioration de la situation des consommateurs. Cependant, ce processus peut prendre un certain temps.

Au cours de l'exercice, l'environnement du marché a été à nouveau partiellement volatil en raison d'événements exogènes. Pour l'exercice financier à venir, les pressions dues à la volatilité des conditions de marché et aux facteurs exogènes qui ont un impact sur l'évolution du Fonds ne peuvent pas être écartées.

Les informations sur la manière dont les aspects de durabilité sont pris en compte conformément au Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité sont disponibles à la fin de l'annexe sous la rubrique « Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis* du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa du règlement (UE) 2020/852 ».

COMMENTAIRE DES RÉSULTATS DES OPÉRATIONS DE CESSION

La performance globale du Fonds revêt toujours une grande importance pour les investisseurs. Cette performance se base sur plusieurs sources, telles que les valorisations actuelles des titres et des produits dérivés, les intérêts et dividendes, ainsi que les résultats des opérations de cession. Les opérations de cession sont principalement effectuées sur la base de considérations tactiques et stratégiques de la gestion du Fonds. Dans ce cadre, il se peut que des titres et des produits dérivés soient vendus à perte, par exemple afin de protéger le portefeuille contre d'autres moins-values attendues ou de garantir la liquidité du Fonds.

Les positions cédées au cours de la période considérée du Fonds ont entraîné des plus-values de cession nettes découlant des bénéfices sur les actions et les options et des pertes sur les contrats à terme et les opérations de change.

RISQUES IMPORTANTS ENCOURUS PAR LE FONDS AU COURS DE LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE

Les risques décrits ci-dessous sont généralement associés à un investissement dans des fonds de placement. Ils peuvent avoir un effet négatif sur la valeur nette d'inventaire, la préservation du capital ou les revenus pendant la période de détention visée.

RISQUES DE MARCHÉ

La performance des produits financiers, à savoir de leur cours ou de leur valeur de marché, dépend notamment de la performance des marchés de capitaux, qui est elle-même conditionnée par la conjoncture économique mondiale et par les conditions économiques et politiques locales. Des facteurs irrationnels, tels que des tendances, des opinions et des rumeurs, peuvent aussi influencer l'évolution générale des cours, notamment boursiers.

RISQUES OPÉRATIONNELS, Y COMPRIS RISQUES DE GARDE

Les erreurs et les malentendus commis durant les processus de gestion et de garde peuvent avoir un impact négatif sur la performance du Fonds.

RISQUES DÉCOULANT DU RECOURS AUX INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des contrats financiers à terme qui reposent sur des valeurs mobilières sous-jacentes telles que des actions, des obligations, des taux d'intérêt, des indices et des matières premières, et qui dépendent de leur performance. Le Fonds peut avoir recours à des instruments dérivés à des fins de couverture ou pour augmenter la valeur de ses actifs. Selon la performance de l'instrument sous-jacent, des pertes peuvent survenir. La contrepartie à une transaction sur instruments dérivés peut être annulée. Les garanties obtenues ne sont pas nécessairement suffisantes pour couvrir les pertes en cas de recouvrement.

RISQUES LIÉS À L'UTILISATION D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Le Fonds peut avoir recours à des opérations sur produits dérivés aux fins énoncées dans la « Politique de placement ». Cela permet d'appliquer un effet de levier sur les actifs du Fonds. Néanmoins, l'augmentation des chances s'accompagne d'une augmentation des risques de perte. La couverture des pertes à l'aide d'instruments dérivés peut également avoir pour effet de diminuer les perspectives de bénéfices du Fonds.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Fonds peut acquérir des actifs qui ne sont pas admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ni inclus sur un autre marché organisé. Les actifs cotés en bourse peuvent eux aussi présenter une liquidité limitée, voire réduite lors de certaines phases du marché. L'acquisition de tels actifs s'accompagne d'un risque de difficultés à les revendre à des tiers ou de chute des prix en raison d'un nombre trop important de vendeurs.

RISQUE PROPRE À LA CONTREPARTIE CENTRALE

Une contrepartie centrale (Central Counterparty, CCP) agit en tant qu'intermédiaire dans certaines opérations du Fonds, notamment dans les opérations sur instruments financiers dérivés. Dans de tels cas, la CPC agit en tant qu'acheteur à l'égard du vendeur et de vendeur à l'égard de l'acheteur. Pour se protéger contre le risque que sa contrepartie ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations, une CPC prend diverses mesures de protection qui lui permettent de compenser toute perte résultant des opérations réalisées (grâce à une garantie par exemple). En dépit de ces mesures, on ne peut écarter qu'une CPC devienne insolvable, ce qui peut avoir un impact sur les créances de la Société à l'égard du Fonds. Par voie de conséquence, le Fonds peut subir des pertes.

RISQUE PROPRE AU COURS DES ACTIONS

L'expérience montre que les actions sont soumises à de fortes fluctuations de leur cours, et donc au risque de baisse de celui-ci. Ces fluctuations de cours sont notamment conditionnées par l'évolution des bénéfices de la société émettrice, ainsi que par la performance du secteur et le développement économique dans son ensemble. La confiance des acteurs du marché à l'égard d'une entreprise peut également influer sur les cours. Ceci est particulièrement vrai pour les sociétés dont les actions ne sont admises à la bourse ou sur un autre marché organisé que pendant une période très courte. Dans un tel cas, des ajustements, même mineurs, des prévisions peuvent entraîner d'importantes variations des cours. Si le pourcentage d'actions librement cessibles détenues par un grand nombre d'actionnaires (c'est-à-dire le flottant) est faible, un nombre, même réduit, d'ordres d'achat et de vente peut avoir un impact considérable sur le cours de marché, et donc entraîner de fortes fluctuations des cours.

RISQUES DE DÉFAUT

Le Fonds peut subir des pertes en cas de défaut d'un émetteur ou d'une partie contractante qui a des créances à l'égard du Fonds.

Synthèse du portefeuille

Structure du portefeuille du Fonds OPCVM ODDO BHF German Equities en ce qui concerne les objectifs d'investissement à la fin de l'exercice 30 septembre 2024 :

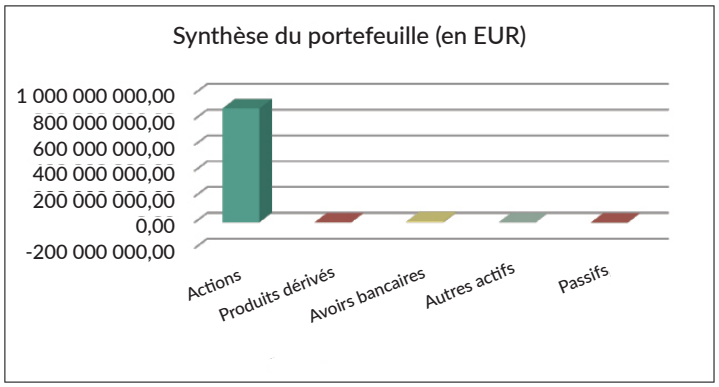

Synthèse du portefeuille (en EUR)

Désignation	Montant
Actions	883 057 668,35
Produits dérivés	164 714,50
Avoirs bancaires	7 548 534,14
Autres actifs	989 580,83
Passifs	-1 312 447,62
Actifs du Fonds	890 448 050,20

Synthèse des opérations d'investissement

Présentation du volume de transactions au cours de la période considérée, du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024 :

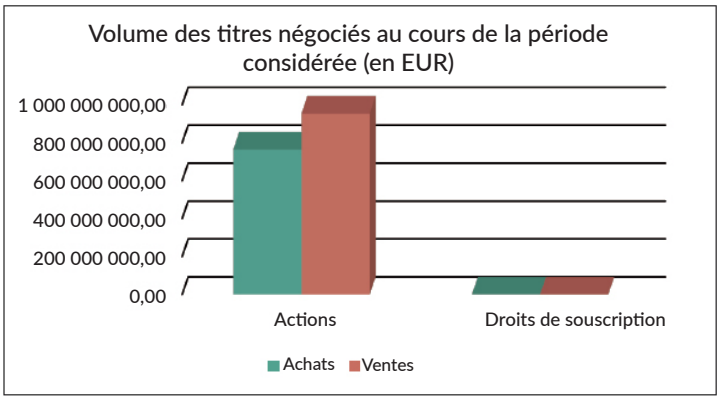

Volume des titres négociés au cours de la période considérée (en EUR)

Désignation	Achats	Ventes
Actions	765 118 153,66	953 619 281,50
Droits de souscription	0,00	84 919,92

Synthèse des performances

Au cours de l'exercice précédent, la performance nette du Fonds a été de 18,28 %. [1)]

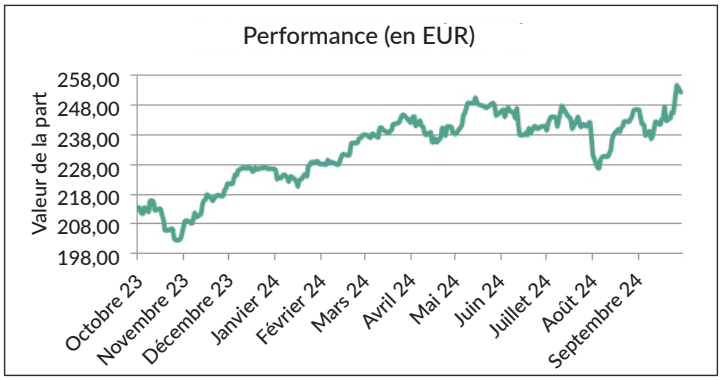

1) Les performances passées ne constituent pas une garantie de l'évolution future du Fonds. Le calcul a été effectué à l'aide de la méthode BVI, sans tenir compte des frais d'entrée et de sortie.

Bilan financier au 30/09/2024

Priorités d'investissement	Valeur actuelle en EUR	En % des actifs du Fonds
I. Actifs	**891 760 497,82**	**100,15**
1. Actions	883 057 668,35	99,17
République fédérale d'Allemagne	835 601 089,33	93,84
France	23 457 496,94	2,63
Italie	3 913 661,15	0,44
Luxembourg	988 260,00	0,11
Pays-Bas	17 002 221,72	1,91
Suisse	1 292 142,50	0,15
Espagne	802 796,71	0,09
2. Produits dérivés	164 714,50	0,02
3. Avoirs bancaires	7 548 534,14	0,85
4. Autres actifs	989 580,83	0,11
II. Passifs	**-1 312 447,62**	**-0,15**
III. Actifs du Fonds	**890 448 050,20**	**100,00**

État de l'actif au 30/09/2024

Désignation ISIN	Quantité, parts ou devise en milliers	Titres en portefeuille 30/09/2024	Achats / Entrées au cours de la période considérée	Ventes / Sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	En % des actifs du Fonds
TITRES NÉGOCIÉS EN BOURSE						883 057 668,35	99,17
Actions						**883 057 668,35**	**99,17**
adidas AG Namens-Aktien o.N. DE000A1EWWW0	UNITÉ	119 933	136 833	16 900	237,900 EUR	28 532 060,70	3,20
Air Liquide-SA Ét.Expl.P.G.Cl. Actions Port. EO 5,50 FR0000120073	UNITÉ	23 524	24 000	90 122	173,260 EUR	4 075 768,24	0,46
Airbus SE Aandelen aan toonder EO 1 NL0000235190	UNITÉ	23 159	37 750	14 591	131,220 EUR	3 038 923,98	0,34
AIXTRON SE Namens-Aktien o.N. DE000A0WMPJ6	UNITÉ	136 200	349 551	536 072	15,955 EUR	2 173 071,00	0,24
Allianz SE vink.Namens-Aktien o.N. DE0008404005	UNITÉ	244 860	124 850	67 111	295,000 EUR	72 233 700,00	8,11
Arkema S.A. Actions au Porteur EO 10 FR0010313833	UNITÉ	8 000	8 000	0	85,500 EUR	684 000,00	0,08
ASM International N.V. Bearer Shares EO 0,04 NL0000334118	UNITÉ	4 300	7 890	17 669	589,400 EUR	2 534 420,00	0,28
ASML Holding N.V. Aandelen op naam EO 0,09 NL0010273215	UNITÉ	5 600	7 769	2 169	745,600 EUR	4 175 360,00	0,47
BASF SE Namens-Aktien o.N. DE000BASF111	UNITÉ	535 988	655 377	212 519	47,555 EUR	25 488 909,34	2,86
Bayer AG Namens-Aktien o.N. DE000BAY0017	UNITÉ	542 000	1 414 000	872 000	30,325 EUR	16 436 150,00	1,85
Bayerische Motoren Werke AG Stammaktien EO 1 DE0005190003	UNITÉ	261 943	11 291	191 297	79,180 EUR	20 740 646,74	2,33
Bechtle AG Inhaber-Aktien o.N. DE0005158703	UNITÉ	239 847	188 347	56 920	40,120 EUR	9 622 661,64	1,08
BEFESA S.A. Actions o.N. LU1704650164	UNITÉ	38 010	182 171	187 649	26,000 EUR	988 260,00	0,11
Beiersdorf AG Inhaber-Aktien o.N. DE0005200000	UNITÉ	39 050	45 212	58 990	135,150 EUR	5 277 607,50	0,59
Bilfinger SE Inhaber-Aktien o.N. DE0005909006	UNITÉ	48 499	110 045	61 546	48,400 EUR	2 347 351,60	0,26
Brenntag SE Namens-Aktien o.N. DE000A1DAHH0	UNITÉ	99 688	71 500	37 663	66,980 EUR	6 677 102,24	0,75
Carl Zeiss Meditec AG Inhaber-Aktien o.N. DE0005313704	UNITÉ	27 084	42 750	15 666	71,150 EUR	1 927 026,60	0,22
Commerzbank AG Inhaber-Aktien o.N. DE000CBK1001	UNITÉ	874 000	353 045	1 022 748	16,525 EUR	14 442 850,00	1,62
CompuGroup Medical SE &Co.KGaA Nam.-Akt. o.N. DE000A288904	UNITÉ	124 474	127 000	82 526	14,220 EUR	1 770 020,28	0,20
Continental AG DE0005439004	UNITÉ	54 649	108 470	53 821	58,140 EUR	3 177 292,86	0,36
Covestro AG Inhaber-Aktien o.N. DE0006062144	UNITÉ	283 322	343 094	59 772	55,940 EUR	15 849 032,68	1,78
Daimler Truck Holding AG Namens-Aktien o.N. DE000DTR0CK8	UNITÉ	154 857	164 500	9 643	33,630 EUR	5 207 840,91	0,58
Deutsche Bank AG DE0005140008	UNITÉ	935 000	1 246 000	311 000	15,498 EUR	14 490 630,00	1,63
Deutsche Börse AG Namens-Aktien o.N. DE0005810055	UNITÉ	74 550	100 150	25 600	210,700 EUR	15 707 685,00	1,76
Deutsche Lufthansa AG vink.Namens-Aktien o.N. DE0008232125	UNITÉ	283 000	440 000	157 000	6,580 EUR	1 862 140,00	0,21

SUITE : État de l'actif au 30 septembre 2024

Désignation ISIN	Quantité, parts ou devise en milliers	Titres en portefeuille 30/09/2024	Achats / Entrées au cours de la période considérée	Ventes / Sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	En % des actifs du Fonds
TITRES NÉGOCIÉS EN BOURSE (SUITE)							
Actions							
Deutsche Post AG Namens-Aktien o.N. DE0005552004	UNITÉ	774 036	817 058	191 987	40,030 EUR	30 984 661,08	3,48
Deutsche Telekom AG Namens-Aktien o.N. DE0005557508	UNITÉ	1 356 665	338 262	1 604 438	26,390 EUR	35 802 389,35	4,02
Douglas AG Inhaber-Aktien o.N. DE000BEAU7Y1	UNITÉ	97 103	120 000	22 897	20,600 EUR	2 000 321,80	0,22
Dr. Ing. h.c. F. Porsche AG Inhaber-Vorzugsaktien o.St.o.N DE000PAG9113	UNITÉ	90 073	100 100	10 027	71,500 EUR	6 440 219,50	0,72
DSM-Firmenich AG Namens-Aktien EO 0,01 CH1216478797	UNITÉ	10 450	10 450	0	123,650 EUR	1 292 142,50	0,15
Dürr AG Inhaber-Aktien o.N. DE0005565204	UNITÉ	94 956	295 004	428 198	22,060 EUR	2 094 729,36	0,24
E.ON SE Namens-Aktien o.N. DE000ENAG999	UNITÉ	1 366 000	33 387	1 142 681	13,355 EUR	18 242 930,00	2,05
EDP Renováveis S.A. Acciones Port. EO 5 ES0127797019	UNITÉ	51 101	251 856	200 755	15,710 EUR	802 796,71	0,09
ENEL S.pA. Azioni nom. EO 1 IT0003128367	UNITÉ	545 458	946 000	400 542	7,175 EUR	3 913 661,15	0,44
Evonik Industries AG Namens-Aktien o.N. DE000EVNK013	UNITÉ	322 500	571 977	249 477	21,000 EUR	6 772 500,00	0,76
Fielmann Group AG Inhaber-Aktien o.N. DE0005772206	UNITÉ	15 000	15 000	0	46,400 EUR	696 000,00	0,08
Fraport AG Ffm.Airport.Ser.AG Inhaber-Aktien o.N. DE0005773303	UNITÉ	99 232	101 000	1 768	50,050 EUR	4 966 561,60	0,56
Fresenius Medical Care AG Inhaber-Aktien o.N. DE0005785802	UNITÉ	58 356	196 240	277 884	38,190 EUR	2 228 615,64	0,25
Fresenius SE & Co. KGaA Inhaber-Aktien o.N. DE0005785604	UNITÉ	515 500	461 390	115 890	34,230 EUR	17 645 565,00	1,98
FUCHS SE Namens-Vorzugsakt. o.St.o.N. DE000A3E5D64	UNITÉ	70 323	101 843	31 520	43,580 EUR	3 064 676,34	0,34
Gaztransport Technigaz Actions Nom. EO 0,01 FR0011726835	UNITÉ	31 365	52 195	52 141	126,700 EUR	3 973 945,50	0,45
GEA Group AG Inhaber-Aktien o.N. DE0006602006	UNITÉ	167 250	40 027	111 981	43,960 EUR	7 352 310,00	0,83
Gerresheimer AG Inhaber-Aktien o.N. DE000A0LD6E6	UNITÉ	47 462	29 586	61 188	80,000 EUR	3 796 960,00	0,43
Hannover Rück SE Namens-Aktien o.N. DE0008402215	UNITÉ	31 800	37 376	5 576	256,100 EUR	8 143 980,00	0,91
Heidelberg Materials AG Inhaber-Aktien o.N. DE0006047004	UNITÉ	78 421	18 718	104 262	97,600 EUR	7 653 889,60	0,86
HelloFresh SE Inhaber-Aktien o.N. DE000A161408	UNITÉ	79 569	723 200	643 631	9,196 EUR	731 716,52	0,08
Henkel AG & Co. KGaA Inhaber-Vorzugsaktien o.St.o.N DE0006048432	UNITÉ	41 550	43 750	2 200	84,400 EUR	3 506 820,00	0,39
HUGO BOSS AG Namens-Aktien o.N. DE000A1PHFF7	UNITÉ	109 556	96 022	101 312	41,090 EUR	4 501 656,04	0,51
Hypoport SE Namens-Aktien o.N. DE0005493365	UNITÉ	4 650	6 666	2 016	295,400 EUR	1 373 610,00	0,15
Infineon Technologies AG Namens-Aktien o.N. DE0006231004	UNITÉ	1 181 274	818 828	768 012	31,460 EUR	37 162 880,04	4,17

SUITE : État de l'actif au 30 septembre 2024

Désignation ISIN	Quantité, parts ou devise en milliers	Titres en portefeuille 30/09/2024	Achats / Entrées au cours de la période considérée	Ventes / Sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	En % des actifs du Fonds
TITRES NÉGOCIÉS EN BOURSE (SUITE)							
Actions							
IONOS Group SE Namens-Aktien o.N. DE000A3E00M1	UNITÉ	60 816	60 816	0	22,400 EUR	1 362 278,40	0,15
JENOPTIK AG Namens-Aktien o.N. DE000A2NB601	UNITÉ	116 890	274 461	157 571	27,600 EUR	3 226 164,00	0,36
Jungheinrich AG Inhaber-Vorzugsakt.o.St.o.N. DE0006219934	UNITÉ	181 277	120 640	75 483	27,060 EUR	4 905 355,62	0,55
KION GROUP AG Inhaber-Aktien o.N. DE000KGX8881	UNITÉ	113 792	60 000	178 957	35,310 EUR	4 017 995,52	0,45
Knorr-Bremse AG Inhaber-Aktien o.N. DE000KBX1006	UNITÉ	46 000	62 964	16 964	79,850 EUR	3 673 100,00	0,41
KRONES AG Inhaber-Aktien o.N. DE0006335003	UNITÉ	43 876	8 250	18 100	129,000 EUR	5 660 004,00	0,64
L'Oréal S.A. Actions Port. EO 0,2 FR0000120321	UNITÉ	7 736	8 521	27 982	402,050 EUR	3 110 258,80	0,35
LANXESS AG Inhaber-Aktien o.N. DE0005470405	UNITÉ	196 354	360 604	164 250	28,380 EUR	5 572 526,52	0,63
LEG Immobilien SE Namens-Aktien o.N. DE000LEG1110	UNITÉ	37 621	71 243	33 622	93,780 EUR	3 528 097,38	0,40
LVMH Moët Henn. L. Vuitton SE Actions Port. (C.R.) EO 0,3 FR0000121014	UNITÉ	6 932	13 616	18 269	688,500 EUR	4 772 682,00	0,54
Mercedes-Benz Group AG Namens-Aktien o.N. DE0007100000	UNITÉ	546 750	26 542	488 653	58,040 EUR	31 733 370,00	3,56
Merck KGaA Inhaber-Aktien o.N. DE0006599905	UNITÉ	110 000	160 202	50 202	158,000 EUR	17 380 000,00	1,95
Münchener Rückvers.-Ges. AG vink.Nam.-Akt. o.N. DE0008430026	UNITÉ	75 101	11 849	113 102	494,300 EUR	37 122 424,30	4,17
Nemetschek SE Inhaber-Aktien o.N. DE0006452907	UNITÉ	3 000	3 000	0	93,000 EUR	279 000,00	0,03
PUMA SE Inhaber-Aktien o.N. DE0006969603	UNITÉ	111 799	156 000	44 201	37,500 EUR	4 192 462,50	0,47
Redcare Pharmacy N.V. Aandelen aan toonder EO 0,02 NL0012044747	UNITÉ	36 608	73 013	47 905	129,600 EUR	4 744 396,80	0,53
SAP SE Inhaber-Aktien o.N. DE0007164600	UNITÉ	416 836	154 744	319 547	204,400 EUR	85 201 278,40	9,57
Sartorius AG Vorzugsaktien o.St. o.N. DE0007165631	UNITÉ	26 946	56 750	29 804	252,200 EUR	6 795 781,20	0,76
Schneider Electric SE Actions Port. EO 4 FR0000121972	UNITÉ	15 554	1 357	50 418	236,200 EUR	3 673 854,80	0,41
Scout24 SE Namens-Aktien o.N. DE000A12DM80	UNITÉ	12 000	12 000	0	77,250 EUR	927 000,00	0,10
Siemens AG Namens-Aktien o.N. DE0007236101	UNITÉ	459 349	119 872	270 817	181,340 EUR	83 298 347,66	9,35
Siemens Energy AG DE000ENER6Y0	UNITÉ	136 760	411 310	661 351	33,070 EUR	4 522 653,20	0,51
Siemens Healthineers AG Namens-Aktien o.N. DE000SHL1006	UNITÉ	122 139	254 453	132 314	53,860 EUR	6 578 406,54	0,74
Siltronic AG Namens-Aktien o.N. DE000WAF3001	UNITÉ	27 100	28 115	76 999	68,350 EUR	1 852 285,00	0,21
Sixt SE Inhaber-Stammaktien o.N. DE0007231326	UNITÉ	112 506	72 585	29 168	65,600 EUR	7 380 393,60	0,83

SUITE : État de l'actif au 30 septembre 2024

Désignation ISIN	Quantité, parts ou devise en milliers	Titres en portefeuille 30/09/2024	Achats / Entrées au cours de la période considérée	Ventes / Sorties	Cours	Valeur boursière en EUR	En % des actifs du Fonds
TITRES NÉGOCIÉS EN BOURSE (SUITE)							
Actions							
Sixt SE Inhaber-Vorzugsakt. o.St.o.N. DE0007231334	UNITÉ	51 508	51 508	0	52,300 EUR	2 693 868,40	0,30
Spie S.A. Actions Nom. EO 0,47 FR0012757854	UNITÉ	92 332	31 345	99 013	34,300 EUR	3 166 987,60	0,36
Stabilus SE Inhaber-Aktien o.N. DE000STAB1L8	UNITÉ	117 820	119 937	2 117	36,700 EUR	4 323 994,00	0,49
Stellantis N.V. Aandelen op naam EO 0,01 NL00150001Q9	UNITÉ	202 218	606 000	738 478	12,408 EUR	2 509 120,94	0,28
Ströer SE & Co. KGaA Inhaber-Aktien o.N. DE0007493991	UNITÉ	89 019	147 093	58 074	57,450 EUR	5 114 141,55	0,57
SUSS MicroTec SE Namens-Aktien o.N. DE000A1K0235	UNITÉ	2 500	23 288	20 788	68,700 EUR	171 750,00	0,02
Symrise AG Inhaber-Aktien o.N. DE000SYM9999	UNITÉ	36 213	44 500	8 287	124,100 EUR	4 494 033,30	0,50
TUI AG Namens-Aktien o.N. DE000TUAG505	UNITÉ	464 942	681 000	216 058	6,840 EUR	3 180 203,28	0,36
Volkswagen AG Vorzugsaktien o.St. o.N. DE0007664039	UNITÉ	34 305	35 000	695	95,160 EUR	3 264 463,80	0,37
Vonovia SE Namens-Aktien o.N. DE000A1ML7J1	UNITÉ	393 600	577 500	183 900	32,730 EUR	12 882 528,00	1,45
Wacker Chemie AG Inhaber-Aktien o.N. DE000WCH8881	UNITÉ	83 147	123 343	78 984	88,600 EUR	7 366 824,20	0,83
Zalando SE Inhaber-Aktien o.N. DE000ZAL1111	UNITÉ	127 400	184 523	57 123	29,620 EUR	3 773 588,00	0,42
Total des titres du portefeuille						883 057 668,35	99,17

SUITE : État de l'actif au 30 septembre 2024

Désignation	Marché	Titres en portefeuille 30/09/2024	Achats / Entrées au cours de la période considérée	Ventes / Sorties		Cours	Valeur boursière en EUR	En % des actifs du Fonds
PRODUITS DÉRIVÉS (Les positions précédées du signe moins sont des positions cédées.)							**164 714,50**	**0,02**
Produits dérivés sur indices boursiers							**164 714,50**	**0,02**
Créances/dettes								
Contrats à terme sur indices boursiers							**3 137,00**	**0,00**
FUTURE MINI MDAX 20.12.24 EUREX	185	EUR	Nombre 25				3 137,00	0,00
Droits d'option							**161 577,50**	**0,02**
Droits d'option sur indices boursiers							**161 577,50**	**0,02**
DAX(PERF.-INDEX) PUT 15.11.24 BP 19000,00 EUREX	185		Nombre 290		EUR	255,500	74 095,00	0,01
DAX(PERF.-INDEX) PUT 18.10.24 BP 18000,00 EUREX	185		Nombre 340		EUR	23,000	7 820,00	0,00
DAX(PERF.-INDEX) PUT 18.10.24 BP 18300,00 EUREX	185		Nombre 810		EUR	34,300	27 783,00	0,00
DAX(PERF.-INDEX) PUT 20.12.24 BP 18500,00 EUREX	185		Nombre 215		EUR	241,300	51 879,50	0,01

SUITE : État de l'actif au 30 septembre 2024

Désignation	Titres en portefeuille 30/09/2024	Achats / Entrées au cours de la période considérée	Ventes / Sorties au cours de la période considérée	Cours	Valeur boursière en EUR	En % des actifs du Fonds
AVOIRS BANCAIRES, instruments du marché monétaire non titrisés et fonds monétaires					7 548 534,14	0,85
Avoirs bancaires					**7 548 534,14**	**0,85**
Avoirs en EUR auprès de :						
The Bank of New York Mellon SA/NV, Asset Servicing, succursale de Francfort-sur-le-Main					7 548 534,14	0,85
Autres actifs					**989 580,83**	**0,11**
Droits de la retenue à la source					989 580,83	0,11
Autres passifs					**-1 312 447,62**	**-0,15**
Commission de gestion					-1 273 230,37	-0,14
Commission du dépositaire					-18 104,84	0,00
Frais d'audit					-12 000,00	0,00
Frais de publication					-5 975,41	0,00
Variation de marge					-3 137,00	0,00
Actifs du Fonds					890 448 050,20	100,00[2)]

Valeur de la part	EUR	252,17
Prix d'émission	EUR	264,78
Parts en circulation	Quantité	3 531 134

COURS DES TITRES OU TAUX DU MARCHÉ

Les actifs du Fonds sont évalués sur la base des derniers cours/taux du marché constatés.

Abréviations boursières
Marchés à terme
185 = Eurex Allemagne

[2)] Des différences d'arrondi minimes peuvent se produire dans les calculs.

Opérations conclues au cours de la période considérée, dans la mesure où elles ne figurent plus dans l'état de l'actif :

Désignation	ISIN	Quantité, parts ou devise en milliers	Achats / Entrées	Ventes / Sorties
TITRES NÉGOCIÉS EN BOURSE				
Actions				
Aalberts N.V. Aandelen aan toonder EO 0,25	NL0000852564	UNITÉ	19 635	146 617
ABN AMRO Bank N.V. Cert.v.Aand.op Naam EO 1	NL0011540547	UNITÉ	0	118 388
ACS, Act.de Constr.y Serv. SA Acciones Port. EO 0,50	ES0167050915	UNITÉ	0	178 115
AEGON Ltd. Registered Shares o.N.	BMG0112X1056	UNITÉ	175 000	175 000
Alten S.A. Actions au Porteur EO 1,05	FR0000071946	UNITÉ	0	30 272
AMG Critical Materials N.V Registered Shares EO 0,02	NL0000888691	UNITÉ	107 704	174 040
Anima Holding S.p.A. Azioni nom. o.N.	IT0004998065	UNITÉ	0	828 050
Arcadis N.V. Aandelen aan toonder EO 0,02	NL0006237562	UNITÉ	0	74 517
ArcelorMittal S.A. Actions Nouvelles Nominat. oN	LU1598757687	UNITÉ	0	173 721
argenx SE Aandelen aan toonder EO 0,10	NL0010832176	UNITÉ	0	36 926
Ariston Holding N.V. Aandelen op naam EO 0,01	NL0015000N33	UNITÉ	0	147 000
AT&S Austria Techn.&Systemt.AG Inhaber-Aktien o.N.	AT0000969985	UNITÉ	0	96 485
AXA S.A. Actions Port. EO 2,29	FR0000120628	UNITÉ	157 506	157 506
Banco BPM S.p.A. Azioni o.N.	IT0005218380	UNITÉ	0	573 265
Barco N.V. Actions Nom. o.N.	BE0974362940	UNITÉ	0	131 815
BE Semiconductor Inds N.V. Aandelen op Naam EO 0,01	NL0012866412	UNITÉ	8 078	59 217
Beneteau S.A. Actions Port. EO 0,10	FR0000035164	UNITÉ	0	153 655
Caixabank S.A. Acciones Port. EO 1	ES0140609019	UNITÉ	0	1 642 060
Capgemini SE Actions Port. EO 8	FR0000125338	UNITÉ	8 250	8 250
Christian Dior SE Actions Port. EO 2	FR0000130403	UNITÉ	4 003	5 741
Cie Génle Éts Michelin SCpA Actions Nom. EO 0,50	FR001400AJ45	UNITÉ	61 804	302 079
CNH Industrial N.V. Aandelen op naam EO 0,01	NL0010545661	UNITÉ	0	188 661
Compagnie de Saint-Gobain S.A. Actions au Porteur (C.R.) EO 4	FR0000125007	UNITÉ	126 243	142 893
D›Ieteren Group S.A. Parts Sociales au Port. o.N.	BE0974259880	UNITÉ	29 647	40 653
Davide Campari-Milano N.V. Aandelen op naam EO 0,01	NL0015435975	UNITÉ	42 845	602 219
Derichebourg S.A. Actions Port. EO 0,25	FR0000053381	UNITÉ	0	335 000
DO & CO AG Inhaber-Aktien o.N.	AT0000818802	UNITÉ	1 222	19 222
Elis S.A. Actions au Porteur EO 1,0	FR0012435121	UNITÉ	0	59 210
Engie S.A. Actions Port. EO 1	FR0010208488	UNITÉ	55 947	55 947
EssilorLuxottica S.A. Actions Port. EO 0,18	FR0000121667	UNITÉ	0	78 654
Evotec SE Inhaber-Aktien o.N.	DE0005664809	UNITÉ	174 119	476 216
Fagron N.V. Actions au Porteur o.N.	BE0003874915	UNITÉ	0	34 799
Ferrari N.V. Aandelen op naam EO 0,01	NL0011585146	UNITÉ	0	52 861
Fluidra S.A. Acciones Port. EO 1	ES0137650018	UNITÉ	0	127 000
Iberdrola S.A. Acciones Port. EO 0,75	ES0144580Y14	UNITÉ	253 823	253 823
Industria de Diseño Textil SA Acciones Port. EO 0,03	ES0148396007	UNITÉ	0	76 961
ING Groep N.V. Aandelen op naam EO 0,01	NL0011821202	UNITÉ	126 950	126 950
Ipsen S.A. Actions au Porteur EO 1	FR0010259150	UNITÉ	0	102 136
IPSOS S.A. Actions Port. EO 0,25	FR0000073298	UNITÉ	8 140	66 939
Jerónimo Martins, SGPS, S.A. Acções Nominativas EO 1	PTJMT0AE0001	UNITÉ	0	75 249
K+S AG	DE000KSAG888	UNITÉ	136 000	902 540
Klépierre S.A. Actions Port. EO 1,40	FR0000121964	UNITÉ	170 301	170 301
Koninklijke Vopak N.V. Aandelen aan toonder EO 0,50	NL0009432491	UNITÉ	42 301	231 324
KWS SAAT SE & Co. KGaA Inhaber-Aktien o.N.	DE0007074007	UNITÉ	28 610	28 610
Moncler S.p.A. Azioni nom. o.N.	IT0004965148	UNITÉ	0	59 297
Pernod Ricard S.A. Actions Port. (C.R.) o.N.	FR0000120693	UNITÉ	0	25 486

SUITE : Opérations conclues au cours de la période considérée, dans la mesure où elles ne figurent plus dans l'état de l'actif :

Désignation	ISIN	Quantité, parts ou devise en milliers	Achats / Entrées	Ventes / Sorties
TITRES NÉGOCIÉS EN BOURSE (Suite)				
Actions				
Prysmian S.p.A. Azioni nom. EO 0,10	IT0004176001	UNITÉ	0	79 687
Publicis Groupe S.A. Actions Port. EO 0,40	FR0000130577	UNITÉ	38 622	106 013
Rexel S.A. Actions au Porteur EO 5	FR0010451203	UNITÉ	87 135	87 135
Sanofi S.A. Actions Port. EO 2	FR0000120578	UNITÉ	42 486	42 486
SCHOTT Pharma AG & Co. KGaA Inhaber-Aktien o.N.	DE000A3ENQ51	UNITÉ	10 265	10 265
SMA Solar Technology AG Inhaber-Aktien o.N.	DE000A0DJ6J9	UNITÉ	0	20 074
Sopra Steria Group S.A. Actions Port. EO 1	FR0000050809	UNITÉ	0	10 686
Syensqo S.A. Actions au Porteur o.N.	BE0974464977	UNITÉ	1 248	1 248
TAG Immobilien AG Inhaber-Aktien o.N.	DE0008303504	UNITÉ	94 077	94 077
Technip Energies N.V. Aandelen op naam EO 0,01	NL0014559478	UNITÉ	37 987	355 571
Valmet Oyj Registered Shares o.N.	FI4000074984	UNITÉ	0	143 856
Veolia Environnement S.A. Actions au Porteur EO 5	FR0000124141	UNITÉ	0	70 196
Verallia SA Actions Port. (Prom.) EO 3,38	FR0013447729	UNITÉ	0	56 373
Verbio SE Inhaber-Aktien o.N.	DE000A0JL9W6	UNITÉ	0	75 036
Viscofan S.A. Acciones Port. EO 0,70	ES0184262212	UNITÉ	0	64 563
VusionGroup S.A. Actions Nominatives EO 2	FR0010282822	UNITÉ	0	34 410
Wärtsilä Corp. Reg. Shares o.N.	FI0009003727	UNITÉ	191 156	191 156
Wolters Kluwer N.V. Aandelen op naam EO 0,12	NL0000395903	UNITÉ	2 554	102 371
Autres titres				
ACS, Act.de Constr.y Serv. SA Anrechte	ES06670509O8	UNITÉ	119 393	119 393
Iberdrola S.A. Anrechte	ES0644580957	UNITÉ	198 000	198 000
TITRES NON COTÉS				
Actions				
Iberdrola S.A. Acciones Port. -EM.07/24-	ES0144583301	UNITÉ	5.823	5.823
Autres titres				
EDP Renováveis S.A. Anrechte	ES0627797915	UNITÉ	151.000	151.000

SUITE : Opérations conclues au cours de la période considérée, dans la mesure où elles ne figurent plus dans l'état de l'actif :

Désignation	ISIN	Quantité, parts ou devise en milliers	Achats / Entrées	Ventes / Sorties	Volume en milliers
PRODUITS DÉRIVÉS (primes des options au cours d'ouverture ou volume des contrats d'option ; indication des achats et des ventes en cas de certificats d'option)					
CONTRATS À TERME					
Contrats à terme sur indices boursiers					
Contrats achetés : (Sous-jacent[s] : DAX PERFORMANCE INDEX, MDAX PERFORMANCE INDEX)		EUR			493 767,44
Contrats vendus : (Sous-jacent[s] : DAX PERFORMANCE INDEX, MDAX PERFORMANCE INDEX)		EUR			64 870,32
Droits d'option					
Droits d'option sur produits dérivés sur indices boursiers **Droits d'option sur indices boursiers**					
Options de vente achetées (put) : (Sous-jacent[s] : DAX PERFORMANCE-INDEX)		EUR			1 903,89

La part des transactions effectuées au cours de la période considérée pour le compte du Fonds par l'entremise d'entreprises et de personnes étroitement liées au courtier s'est élevée à 20,40 %. Leur volume correspond donc à un total de 579 719 891,41 EUR.

ODDO BHF German Equities

Compte de résultat (régularisation des revenus comprise) pour la période du 01/10/2023 au 30/09/2024			Total	Par part
I. Revenus				
1. Dividendes d'émetteurs domestiques (avant impôt sur les sociétés/les revenus du capital)		EUR	22 913 712,71	6,49
2. Dividendes d'émetteurs étrangers (avant retenue à la source)		EUR	1 227 557,19	0,35
3. Intérêts sur titres domestiques		EUR	0,00	0,00
4. Intérêts sur titres étrangers (avant retenue à la source)		EUR	0,00	0,00
5. Intérêts sur placements en liquidités, domestique		EUR	398 005,82	0,11
6. Intérêts sur placements en liquidités, à l'étranger (avant retenue à la source)		EUR	0,00	0,00
7. Revenus issus de parts de fonds de placement		EUR	0,00	0,00
8. Revenus issus de prêts de titres et d'opérations de mise en pension		EUR	0,00	0,00
9. Déduction de l'impôt sur les sociétés/les revenus du capital		EUR	-3 457 377,56	-0,98
10. Déduction des impôts étrangers retenus à la source		EUR	-29 509,69	-0,01
11. Autres revenus		EUR	18 904,51	0,01
Total des revenus		EUR	21 071 292,98	5,97
II. Charges				
1. Intérêts sur emprunts	EUR		0,00	0,00
2. Commission de gestion	EUR		-16 244 371,00	-4,60
– Commission de gestion	EUR	-16 244 371,00		
– Commission de conseil	EUR	0,00		
– Commission de gestion des actifs	EUR	0,00		
3. Commission du dépositaire	EUR		-81 311,87	-0,02
4. Frais d'audit et de publication	EUR		-25 914,46	-0,01
5. Autres charges	EUR		1 306 720,56	0,37
– Frais de dépôt	EUR	-49 830,43		
– Compensation des charges ordinaires	EUR	1 394 230,64		
– Autres frais	EUR	-37 679,65		
– dont dépenses	EUR	-37 679,65		
Total des charges	EUR		-15 044 876,77	-4,26
III. Résultat net ordinaire	**EUR**		**6 026 416,21**	**1,71**
IV. Opérations de cession				
1. Plus-values réalisées	EUR		124 774 492,66	35,34
2. Moins-values réalisées	EUR		-39 613 131,92	-11,22
Résultat sur les opérations de cession	EUR		85 161 360,74	24,12
V. Résultat réalisé de l'exercice	**EUR**		**91 187 776,95**	**25,82**
1. Variation nette des plus-values non réalisées	EUR		51 891 848,96	14,70
2. Variation nette des moins-values non réalisées	EUR		509 474,69	0,14
VI. Résultat non réalisé de l'exercice	**EUR**		**52 401 323,65**	**14,84**
VII. Résultat de l'exercice	**EUR**		**143 589 100,60**	**40,66**

ODDO BHF German Equities

Évolution de l'actif du Fonds 2023/2024

I.	**Valeur de l'actif du Fonds au début de l'exercice**	**EUR**		**939 965 378,07**
1.	Distribution/retenue d'impôt pour l'exercice précédent	EUR		-9 129 416,00
2.	Distribution intermédiaire	EUR		0,00
3.	Entrées/sorties de capitaux (nettes)	EUR		-190 276 813,19
	a) Entrées de capitaux liées aux ventes de parts	EUR	24 727 486,77	
	b) Sorties de capitaux liées aux rachats de parts	EUR	-215 004 299,96	
4.	Régularisation des revenus/dépenses	EUR		6 299 800,72
5.	Résultat de l'exercice	EUR		143 589 100,60
	dont plus-values non réalisées	EUR	51 891 848,96	
	dont moins-values non réalisées	EUR	509 474,69	
II.	**Valeur de l'actif du Fonds à la fin de l'exercice**	**EUR**		**890 448 050,20**

État des affectations du Fonds
Calcul de la distribution totale et par part [3)]

I.	**Disponible à la distribution**	**EUR**	**298 537 879,50**	**84,54**
1.	Report de l'exercice précédent	EUR	207 350 102,55	58,72
2.	Résultat réalisé de l'exercice	EUR	91 187 776,95	25,82
3.	Dotation issue du Fonds	EUR	0,00	0,00
II.	**Non utilisé pour la distribution**	**EUR**	**292 534 951,97**	**82,84**
1.	Pour réinvestissement	EUR	0,00	0,00
2.	Report sur le nouveau décompte	EUR	292 534 951,97	82,84
III.	**Distribution totale**	**EUR**	**6 002 927,53**	**1,70**
1.	Distribution finale	EUR	6 002 927,53	1,70

Synthèse comparative des trois derniers exercices financiers

Exercice	Parts en circulation à la fin de l'exercice Quantité	Actifs du Fonds à la fin de l'exercice EUR	Valeur de la part à la fin de l'exercice EUR
2020 / 2021	6 314 282	1 499 149 117,48	237,42
2021 / 2022	5 016 015	883 514 154,65	176,14
2022 / 2023	4 364 238	939 965 378,07	215,38
2023 / 2024	3 531 134	890 448 050,20	252,17

[3)] Des différences d'arrondi minimes peuvent se produire dans les calculs.

Annexe conformément à l'article 7 point 9 de l'Ordonnance allemande sur l'investissement de capitaux, les comptes et l'évaluation (KARBV)

Indications complémentaires relatives à l'Ordonnance sur les produits dérivés (DerivateV)
Exposition sous-jacente obtenue par le biais de produits dérivés EUR 5 342 373,23

Contreparties des opérations sur produits dérivés
ODDO BHF (Broker) DE
Societe Generale (Broker) US

Titres en portefeuille (en %)	**99,17**
Produits dérivés en portefeuille (en %)	**0,02**

Le KAGB offre aux sociétés de gestion la possibilité de créer une grande variété de profils d'investissement et de risque pour leurs fonds. Dans ce cadre, l'utilisation de produits dérivés à des fins d'accroissement des rendements ou d'atténuation des risques, par exemple, peut jouer un rôle important. L'utilisation de produits dérivés est soumise, entre autres, à des limitations au niveau du risque de marché et de contrepartie.

La mesure dans laquelle la limite supérieure de risque de marché est atteinte pour ce Fonds a été déterminée à l'aide de l'approche simple au sens de l'article 5 en relation avec l'article 15 et s. de l'Ordonnance sur les produits dérivés.

Autres informations

Valeur de la part	EUR	252,17
Prix d'émission	EUR	264,78
Parts en circulation	Quantité	3 531 134

Indication concernant les procédures d'évaluation des actifs
Évaluation
Conformément aux dispositions de l'Ordonnance allemande sur l'investissement de capitaux, les comptes et l'évaluation (KARBV), ODDO BHF Asset Management GmbH (ODDO BHF AM GmbH), en tant que société de gestion d'actifs (KVG), met à jour quotidiennement les prix d'évaluation de tous les instruments détenus utilisés en interne au moyen de processus appropriés.

Les prix d'évaluation sont gérés indépendamment des négociations.

Afin de tenir compte de la diversité des différents instruments, les méthodes utilisées sont présentées, examinées et, le cas échéant, ajustées à intervalles réguliers dans le cadre d'un Comité de tarification. Le Comité de tarification a les missions et objectifs suivants :

Missions
- Définition des processus d'évaluation et des sources de prix pour les différentes classes d'actifs
- Contrôle régulier des processus d'évaluation/de surveillance déterminés (p. ex. en situation de prix manquants [Missing Prices], de mouvements de prix importants [Price Movements] et de prix inchangés pendant des périodes prolongées [Stale Prices]), ainsi que des sources de prix privilégiées
- Décisions relatives à la marche à suivre en cas d'évaluations s'écartant du processus standard
- Décisions relatives aux procédés d'évaluation dans les cas particuliers (p. ex. valeurs mobilières illiquides)

Objectifs
- Communication des processus existants d'évaluation des prix aux activités concernées
- Optimisation continue des processus d'évaluation des prix

Lors de la mise en place, chaque instrument est affecté à un processus de livraison des prix en fonction de ses caractéristiques. Cela inclut la détermination du fournisseur de données, l'intervalle de mise à jour, le choix des sources de prix ainsi que la procédure générale.

Outre les livraisons d'interfaces automatisées via Bloomberg et Reuters, d'autres sources de prix et d'évaluation appropriées sont utilisées pour évaluer les instruments, dans les cas où aucune évaluation adéquate n'est disponible par le biais des sources de prix standard. Il est par ailleurs possible d'avoir recours à des évaluations par les arrangeurs (p. ex. les titres adossés à des actifs). Afin de garantir en permanence une livraison des cours de haute qualité, des routines de contrôle standardisées ont été mises en œuvre.

Les différents actifs sont évalués comme suit :

Actifs cotés en bourse/négociés sur un marché réglementé
Sauf indication contraire ci-après, les actifs admis à la cote d'une bourse des valeurs, ou admis ou inclus dans un autre marché réglementé, ainsi que les droits de souscription, sont évalués au dernier cours disponible pouvant garantir une évaluation fiable.

Actifs ni cotés en bourse, ni négociés sur un marché réglementé ou actifs sans cours de vente disponible
Les actifs qui ne sont ni cotés en bourse, ni admis ou inclus dans un autre marché réglementé ou pour lesquels il n'existe pas de cours disponible, sont évalués à la valeur marchande actuelle déterminée avec minutie en recourant à des modèles d'évaluation appropriés et en tenant compte des conditions de marché globales, sauf mention contraire ci-après. Par valeur marchande, on entend le montant auquel l'actif intervenant dans une opération menée entre partenaires professionnels, indépendants et ayant manifesté leur volonté de contracter pourrait être échangé.

Titres de dette ou de créance non cotés et prêts accordés contre des reconnaissances de dette
Pour évaluer des titres de dette ou de créance non admis à la cote d'une bourse des valeurs ni admis ou négociés sur un autre marché réglementé (p. ex. des obligations non cotées, des billets de trésorerie et des certificats de dépôt), ainsi que pour évaluer des prêts accordés contre des reconnaissances de dette, on utilise les prix convenus pour des obligations ou prêts accordés contre des reconnaissances de dette comparables et, éventuellement, les cours des obligations d'émetteurs comparables ayant une échéance et un taux d'intérêt correspondants, en appliquant au besoin une décote pour compenser leur plus faible négociabilité.

Instruments du marché monétaire
La Société de gestion peut calculer le cours des instruments du marché monétaire en ajoutant les futurs intérêts et fractions du capital correspondant aux intérêts jusqu'au jour civil précédant la date de valeur inclus. Les régularisations d'intérêts par placement, qui doivent être comptabilisées du côté des revenus, doivent être prises en compte. Toutes les charges de la Société de gestion non encore payées, telles que les commissions de gestion, les commissions du dépositaire, les frais d'audit, les frais de publication, etc., qui affectent le cours des instruments peuvent être incluses.

Pour les instruments du marché monétaire se trouvant dans le Fonds, les intérêts et les revenus assimilés à des intérêts, ainsi que les charges (p. ex. la commission de gestion, la commission du dépositaire, les frais d'audit, les frais de publication, etc.) peuvent entrer en ligne de compte jusqu'au jour précédant la date de valeur inclus.

Droits d'option et contrats à terme
Les droits d'option revenant à un Fonds et les engagements découlant de droits d'option octroyés à un tiers qui ne sont pas admis à la cote d'une bourse des valeurs ni inclus dans un autre marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours disponible pouvant garantir une évaluation fiable.

Il en va de même pour les créances et les dettes découlant de contrats à terme vendus pour le compte du Fonds. Les montants payés portés au débit du Fonds sont ajoutés à la valeur de ce dernier, en tenant compte des plus-values et moins-values d'évaluation constatées le jour de bourse donné.

Avoirs bancaires, dépôts à terme, parts de fonds de placement et emprunts
Les avoirs bancaires sont évalués sur la base de leur valeur nominale augmentée des intérêts courus.

Les dépôts à terme sont évalués sur la base de leur valeur marchande, pour autant qu'ils soient disponibles à tout moment et que leur remboursement, lors de leur résiliation, se fasse en fonction de leur valeur nominale augmentée des intérêts courus.

Les parts de fonds de placement sont évaluées sur la base de leur dernier prix de rachat constaté ou du dernier cours disponible pouvant garantir une évaluation fiable. Si ces valeurs ne sont pas disponibles, les parts de fonds de placement sont évaluées sur la base de leur valeur marchande actuelle déterminée avec minutie en recourant à des modèles d'évaluation appropriés et en tenant compte des conditions de marché existantes à ce moment.

Les dettes sont évaluées sur la base du montant du remboursement.

Les demandes de remboursement dans le cadre d'opérations de prêt de titres sont appréciées au regard du cours coté de l'actif prêté.

Actifs libellés en devises étrangères
Les actifs libellés en devises étrangères sont convertis aux taux du marché mondial lors du fixing de 17h00 du jour d'évaluation (source : Datastream).

Informations sur la transparence et le ratio de dépenses totales

Ratio de dépenses totales
Le ratio de dépenses totales (hors frais de transaction) pour la période considérée écoulée est de 1,83 %
Le total des frais sur encours est le rapport entre le total des frais encourus au niveau du Fonds et des paiements effectués au cours de la période considérée (hors frais de transaction) et la valeur liquidative moyenne du Fonds.

Rémunération forfaitaire versée à la Société de gestion ou à des tiers	EUR	0,00

Informations conformément à l'article 101, par. 2, point 3 KAGB (transparence des coûts)
La Société perçoit la commission de gestion qui lui revient par prélèvement sur les actifs du Fonds. Une partie importante de la commission de gestion sert à rémunérer les distributeurs des parts du Fonds. La Société ne perçoit aucune ristourne sur les commissions et remboursements de frais versés au dépositaire et à des tiers sur les actifs du Fonds. Elle n'a pas obtenu d'avantages pécuniaires de la part de ses partenaires commerciaux en rapport avec les opérations de négoce effectuées pour le Fonds.

Autres revenus et charges importants

Autres revenus :
Aucun autre revenu important.

Autres charges :
Les autres charges importantes sont indiquées dans le compte de résultat.

Frais de transaction (somme des frais accessoires d'acquisition [frais accessoires d'acquisition] et des frais de cession des actifs)

Frais de transaction	EUR	1 542 261,45

Les frais de transaction tiennent compte de l'ensemble des frais comptabilisés ou encourus distinctement au cours de l'exercice pour le compte du Fonds et en rapport direct avec un achat ou une vente d'actifs.

Informations relatives à la rémunération des employés

Montant total de la rémunération versée aux employés entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 :	**KEUR**	**26 788**
Rémunération fixe, y compris frais matériels supplémentaires :	KEUR	21 270
Rémunération variable :	KEUR	5 670
Rémunérations directement prélevées sur le Fonds :	KEUR	-
Nombre d'employés de la Société de gestion, en moyenne :		170
Montant du carried interest versé :	KEUR	-
Montant total de la rémunération versée à certains groupes d'employés entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 :	**KEUR**	**10 422**
dont membres de la direction :	KEUR	689
dont autres dirigeants :	KEUR	-
dont autres porteurs de risques :	KEUR	2 822
dont employés exerçant des fonctions de contrôle :	KEUR	292
dont employés dans la même fourchette de revenus :	KEUR	6 619

Le calcul du montant total de la rémunération versée par la Société de gestion aux employés pendant l'exercice écoulé est basé sur les comptes annuels de la Société de gestion. Ce calcul inclut également des avantages en nature (p. ex. dépenses automobiles et de vélos, loyers de garage) conformément au plan comptable.

Description du mode de calcul des rémunérations et autres rétributions éventuelles :

– La rémunération d'un employé de la Société est fondée sur son rôle, la complexité de ce dernier et la rémunération normale de fonctions identiques sur le marché. La relation entre la rémunération fixe et la rémunération variable est établie afin de s'assurer à tout moment que le versement de cette rémunération variable soit totalement libre et qu'il soit notamment possible de renoncer entièrement à la rémunération variable. La rémunération variable est conçue en fonction, entre autres, de la nature des divisions internes. Aucun employé occupant une fonction de contrôle (c'est-à-dire rattaché aux départements Contrôle des Investissements ou Conformité) ne reçoit une rémunération liée aux résultats de la division qu'il gère ou contrôle.

- En plus du Comité de direction, le groupe d'employés identifiés comprend tous les responsables de département de la division Gestion des Investissements placés sous la responsabilité directe du CEO de la Société ainsi que les employés dont le niveau hiérarchique est placé directement en dessous de celui du CEO et qui ont un pouvoir de décision sur les portefeuilles modèles ou l'allocation d'actifs. Le directeur du Contrôle des Investissements et le Responsable Conformité de la Société sont identifiés en tant qu'employés clés, responsables de fonctions de contrôle indépendantes ayant une influence directe sur le Fonds. Les employés ayant un niveau de rémunération comparable sont identifiés chaque année et pris en compte en conséquence.

- Toute rémunération variable est attribuée à l'entière discrétion de la Société dans le cadre des principes directeurs de rémunération du bureau de Düsseldorf. Conformément à ces principes, de telles rémunérations comprennent une ou plusieurs des composantes suivantes : paiements différés avec des éléments calculés en fonction des performances, programmes de participation destinés au personnel ou liquide.

- Le bureau de Francfort est également soumis à une convention collective régissant la rémunération variable. Cette convention permet d'éviter les incitations dommageables susceptibles d'avoir des conséquences sur la Société et sur les fonds de placement.

Résultat du contrôle annuel de la politique de rémunération :

Le seuil a été relevé à 200 000 EUR.

Informations sur les changements significatifs apportés à la politique de rémunération définie :

Aucune modification n'a été apportée à la politique de rémunération.

Gestion des conflits d'intérêts

ODDO BHF Asset Management GmbH, une filiale indirecte à 100 % d'ODDO BHF SCA, applique sa propre politique de droit de vote et d'engagement de manière indépendante conformément aux dispositions en vigueur. Cette politique régit également ses relations avec sa société sœur ODDO BHF Asset Management SAS, ainsi qu'avec sa filiale ODDO BHF Asset Management Lux.

L'objectif d'ODDO BHF Asset Management GmbH est d'identifier les conflits d'intérêts potentiels de manière proactive et, dans la mesure du possible, de les éviter. À cette fin, ODDO BHF Asset Management GmbH a mis en place des processus d'identification, de signalement et de gestion des conflits d'intérêts (Politique de gestion des conflits d'intérêts). Dans ce cadre, la pertinence des mesures prises pour éviter que les conflits d'intérêts identifiés n'aient des conséquences négatives pour les investisseurs des fonds est également contrôlée.

En matière d'engagement et d'exercice du droit de vote, des conflits d'intérêts peuvent notamment survenir si :
- le gestionnaire d'un Fonds d'ODDO BHF Asset Management GmbH ou un cadre ou membre de la direction d'ODDO BHF Asset Management GmbH fait partie du conseil d'administration d'une société cotée détenue en portefeuille par ODDO BHF Asset Management GmbH ;
- l'indépendance d'ODDO BHF Asset Management GmbH à l'égard des autres activités du groupe ODDO BHF n'est pas garantie ;
- ODDO BHF Asset Management GmbH ou une société du groupe entretient d'importantes relations d'affaires avec une société en portefeuille.

Un comité a été créé afin de gérer les conflits d'intérêts lorsqu'ils surviennent. Il est dirigé par le Responsable Conformité du groupe ODDO BHF Asset Management et se compose également du Responsable des investissements et du Responsable Conformité d'ODDO BHF Asset Management GmbH. Ses décisions sont communiquées à la direction d'ODDO BHF Asset Management GmbH.

La Société ne fait pas appel à une agence de conseil en vote.

Informations conformes au règlement (UE) 2015/2365 sur la transparence des opérations de financement sur titres et la réutilisation et la modification du règlement (UE) n° 648/2012 - Informations en vertu de la Section A

Au cours de la période considérée, aucune opération de financement sur titres et aucun swap de rendement total n'ont été effectués conformément à la disposition légale ci-dessus.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Dénomination du produit :
ODDO BHF German Equities

Identifiant d'entité juridique (code LEI) :
529900ZQYZQ8H2PF7W26

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : __ %

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : __ %

☒ **Non**

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 45,40 % d'investissements durables

- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Au cours de la période couverte par le présent rapport, le Fonds s'est conformé à ses caractéristiques environnementales et sociales grâce aux actions suivantes :

- Mise en œuvre effective de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies, ressources non conventionnelles de pétrole et de gaz, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité, prospection, extraction et exploitation de pétrole et de gaz [conventionnels et non conventionnels] issus de la région arctique), ainsi que des exclusions spécifiques au Fonds.
- Mise en œuvre de notre politique de droits de vote en cas d'exercice de ses droits de vote par le Fonds
- Initiation de dialogues et d'activités d'engagement conformément à notre politique d'engagement
- Prise en compte des incidences négatives des décisions d'investissement au sens de l'article 4 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité
- Mise en œuvre de notre approche visant à contrôler les préjudices importants causés aux investissements durables

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

	30/09/2024	
	Fonds	**Part de titres analysés en %**
Score ESG*	3,9	99,7
Score E moyen pondéré	3,9	99,7
Score S moyen pondéré	3,7	99,7
Score G moyen pondéré	3,9	99,7
Moyenne pondérée de l'intensité carbone (t CO2 /million € de CA)	86,2	99,8
Investissements durables au sens de l'art. 2, point 17 SFDR (%)	45,4	98,9
Investissements alignés sur la taxinomie (%)	5,3	67,6
Utilisation de combustibles fossiles (%)**	2,9	2,9
Utilisation de solutions neutre en carbone (« part verte ») (%)***	53,5	53,9

*Un score de 1/5 représente un risque élevé, un score de 5/5 des opportunités élevées
**Somme des pondérations des entreprises en portefeuille dont le chiffre d'affaires est tiré en partie de l'utilisation de combustibles fossiles
***Somme des pondérations des entreprises en portefeuille dont le chiffre d'affaires est tiré en partie de l'utilisation de solutions neutres en carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.)

- ***… et par rapport aux périodes précédentes ?***

	30/09/2023	
	Fonds	**Part de titres analysés en %**
Score ESG *	3,9	100,0
Score E moyen pondéré (/5) *	3,7	100,0
Score S moyen pondéré (/5) *	3,7	100,0
Score G moyen pondéré (/5) *	3,9	100,0
Moyenne pondérée de l'intensité carbone (t CO2 /million € de CA)	114,5	100,0
Investissements durables au sens de l'art. 2, point 17 SFDR (%)	51,0	97,9
Investissements alignés sur la taxinomie (%)	3,6	34,6
Utilisation de combustibles fossiles (%) **	0,9	0,9
Utilisation de solutions neutre en carbone (« part verte ») (%) ***	53,7	54,8

*Un score de 1/5 représente un risque élevé, un score de 5/5 des opportunités élevées
**Somme des pondérations des entreprises en portefeuille dont le chiffre d'affaires est tiré en partie de l'utilisation de combustibles fossiles
***Somme des pondérations des entreprises en portefeuille dont le chiffre d'affaires est tiré en partie de l'utilisation de solutions neutres en carbone (énergies renouvelables, mobilité durable, etc.)

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Les investissements durables poursuivaient les objectifs suivants :
1. Aucun objectif environnemental au sens de l'article 9 du Règlement sur la Taxinomie n'a été poursuivi au cours de la période considérée.
2. Environnement : contribution aux impacts environnementaux tels que définis par MSCI ESG-Research dans le domaine « impacts durables » en lien avec les objectifs environnementaux, lesquels couvrent les catégories suivantes : énergies alternatives, performance énergétique, construction respectueuse de l'environnement, approvisionnement durable en eau, prévention et lutte contre la pollution de l'environnement, agriculture durable.

En l'absence de dispositions réglementaires concrètes applicables au calcul des investissements durables au sens de l'article 2, point 17 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité, nous avons défini une méthode individuelle de calcul qui est soumise à des incertitudes inhérentes. Nous utilisons l'indicateur « Sustainable Impact Revenue » de MSCI afin d'évaluer l'aptitude d'une entreprise à réaliser des investissements durables. Lorsqu'une société tire 5 % ou plus de son chiffre d'affaires de secteurs durables, nous considérons sa pondération totale dans le portefeuille comme durable, sous réserve que ladite société ne figure pas sur notre « liste DNSH » (Do No Significant Harm, ou absence de préjudice important).

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?***

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les préjudices importants susceptibles d'être causés aux objectifs d'investissement durable du Fonds sont contrôlés dans le cadre d'un processus en quatre étapes :

1. Toutes les entreprises impliquées dans de graves controverses sociales, environnementales ou en matière de gouvernance ne sont pas considérées comme durables.
2. Toutes les entreprises visées par la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management (charbon, violations des principes du Pacte mondial des Nations unies, ressources non conventionnelles de pétrole et de gaz, armes controversées, tabac, destruction de la biodiversité ainsi que prospection, extraction et exploitation de pétrole et de gaz (conventionnels et non conventionnels) issus de la région arctique) ne sont pas considérées comme durables et tout investissement dans celles-ci est

3. Les entreprises exposées aux armes prohibées et/ou qui violent les principes du Pacte mondial des Nations unies ne sont pas considérées comme durables et tout investissement dans celles-ci est interdit.

Les équipes de contrôle de la Société sont chargées de la surveillance des préjudices importants.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La prise en considération des principales incidences négatives repose sur un filtrage négatif de trois principales incidences négatives [Principal Adverse Impacts, PAI] (7, 10 et 14) (« Biodiversité », « Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » et « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) ») ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et la politique de droits de vote (si le Fonds exerce de tels droits) pour les autres PAI.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

La Société de gestion s'assure de l'alignement des investissements durables du Fonds en appliquant sa liste d'exclusion fondée sur le Pacte mondial des Nations unies, comme indiqué dans la politique d'exclusion de la Société de gestion.

La Société de gestion d'actifs s'assure que les investissements durables du Fonds respectent la liste d'exclusions du Pacte mondial des Nations unies.
En raison de la qualité insuffisante des données, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ne sont pour l'heure pas pris en compte. Toutefois, certains aspects desdits principes directeurs sont indirectement pris en compte (à travers la notation ESG de MSCI ESG Research).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

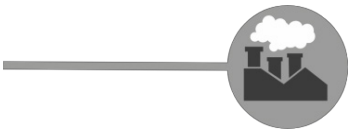

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité du Fonds sont prises en compte par le biais d'exclusions, en lien avec les contrôles avant et après négociation, ainsi que sur la base des notations ESG et de politiques de dialogue, d'engagement et en matière de droits de vote, le cas échéant.

La prise en considération des principales incidences négatives repose sur un filtrage négatif selon trois PAI (7, 10 et 14) (« Biodiversité », « Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » et « Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) ») ainsi que sur les notations ESG, le dialogue, l'engagement et la politique de droits de vote (si le Fonds exerce de tels droits) pour les autres PAI.

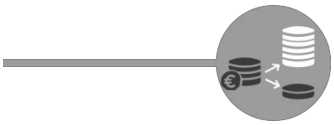

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

01/10/2023 – 30/09/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs*	Pays
Sap Se	Technologies de l'information	9,6 %	Allemagne
Siemens Ag-Reg	Industrie	9,3 %	Allemagne
Allianz Se-Reg	Finance	7,7 %	Allemagne
Muenchener Rueckver Ag-Reg	Finance	4,9 %	Allemagne
Deutsche Telekom Ag-Reg	Services de communication	4,9 %	Allemagne
Mercedes-Benz Group Ag	Biens de consommation cyclique	4,3 %	Allemagne
Infineon Technologies Ag	Technologies de l'information	3,7 %	Allemagne
Bayerische Motoren Werke Ag	Biens de consommation cyclique	3,3 %	Allemagne
E.ON Se	Services aux collectivités	2,8 %	Allemagne

* Méthode de calcul : par rapport à la moyenne de 4 positions durant l'exercice financier du Fonds.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

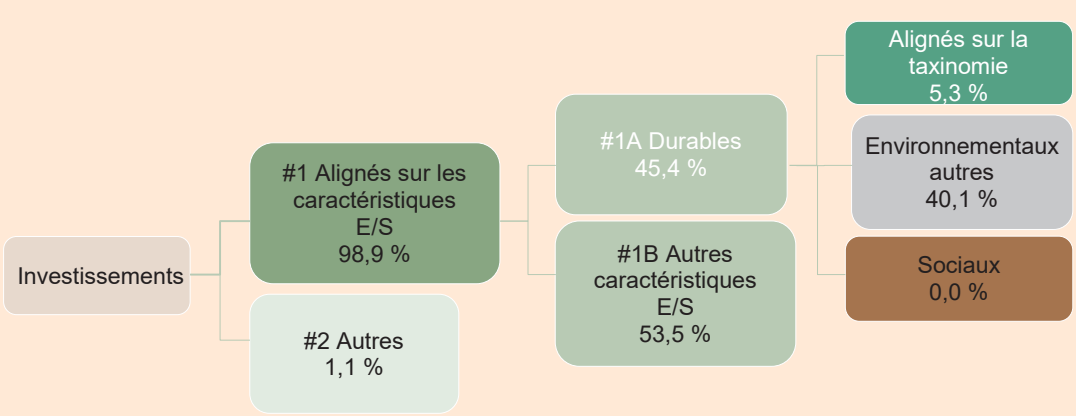

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements axés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Les autres investissements sont composés de 0,8 % d'instruments monétaires et 0,3 % d'instruments sans notation ESG.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteurs*	Part des actifs au 30/09/2024
Industrie	21,1 %
Finance	18,4 %
Technologies de l'information	16,6 %
Biens de consommation cyclique	13,2 %
Matériaux	9,2 %
Santé	8,4 %
Services de communication	4,7 %
Services aux collectivités	3,1 %
Biens de consommation	2,2 %
Immobilier	1,8 %
Énergie	0,4 %
Trésorerie	0,8 %

La pondération de l'investissement dans des entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la vente, y compris le transport, l'entreposage et négoce de combustibles fossiles, s'établit à 2,9 %.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire,** les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE*[1] ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines ***

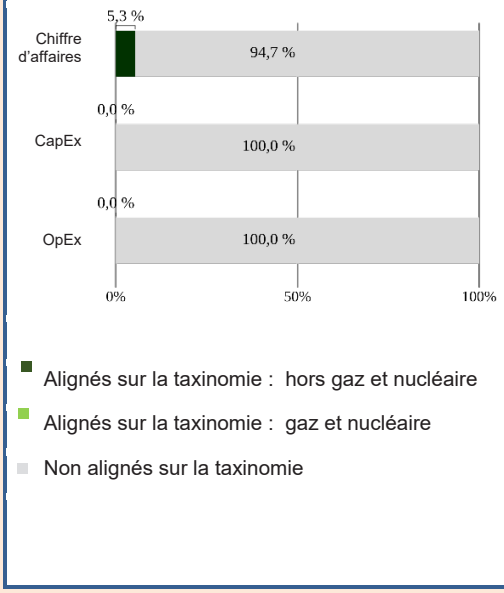

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines ***

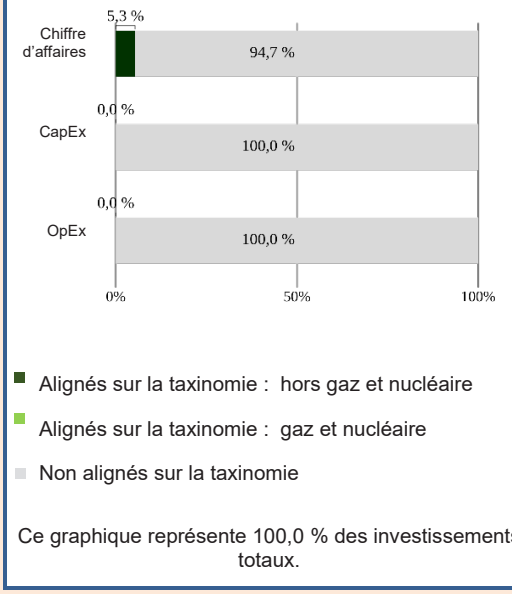

Ce graphique représente 100,0 % des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1] Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes s'établit à 0 %.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Les informations sont disponibles dans le 1er tableau « Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ? » en page 3.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE s'établissait à 45,4 %. Ces investissements ont été opérés, car les activités concernées étaient éligibles à la taxinomie, même si elles n'étaient pas alignées sur celle-ci.
Il s'agit notamment d'activités telles que : énergie bas carbone, efficacité énergétique, immobilier respectueux de l'environnement, utilisation durable de l'eau, agriculture durable, prévention et contrôle de la pollution. Malheureusement, certaines entreprises ne fournissent pas encore de données alignées sur la taxinomie de l'UE, voire ne sont pas soumises à cette dernière. Néanmoins, le chiffre d'affaires de ces entreprises est orienté sur des activités vertes, tant qu'elles respectent notre approche « absence de préjudice important » (Do No Significant Harm ou DNSH).

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le Fonds ne détenait aucun investissement durable sur le plan social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements relevant de la catégorie « #2 Autres investissements » sont des liquidités, des matières premières et des titres sans notation ESG :

Matières premières : les matières premières incluent notamment les métaux précieux (p. ex. l'or), les métaux non précieux (p. ex. le cuivre), l'énergie (p. ex. le pétrole) et les matières premières agricoles (p. ex. le blé). La Société investit dans l'or sous la forme de certificats Xetra-Gold. L'or est détenu comme couverture contre l'inflation et pour accroître la diversification du portefeuille. Xetra Gold est un titre négociable comme une action. Xetra-Gold reflète économiquement la valeur de la matière première de l'or et permet ainsi à l'investisseur de participer au développement du cours de l'or. Aucune garantie sociale ou environnementale minimale n'a pu être prise en compte.

Titres sans notation ESG : certains titres pourraient ne pas être couverts par notre fournisseur actuel de données relatives à la durabilité. Avant d'investir dans des titres sans note de durabilité, la Société effectue une procédure de due diligence en la matière (contrôle de garantie minimale). La Société ne peut toutefois pas garantir que le titre considéré remplisse ses critères et conditions d'exclusion en matière de durabilité.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le gestionnaire a mis en œuvre sa stratégie de propriétaire actif comme suit :

1. Exercice actif des droits de vote lors des assemblées générales annuelles, dès lors que cela est prévu pour le Fonds dans le périmètre de la politique de vote du gestionnaire
2. Dialogue avec les entreprises dans lesquelles des investissements sont effectivement ou pourraient être opérés
3. Communication avec les entreprises conformément à la politique d'engagement du gestionnaire
4. Application de la politique d'exclusion d'ODDO BHF Asset Management et des exclusions spécifiques au Fonds
5. Prise en considération des principales incidences négatives conformément à la politique de PAI du gestionnaire

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

Le fonds a pour indices de référence à 33,33 % l'EURO STOXX TMI SMALL NR +, à 33,33 % l'Euro Stoxx (Net Return) +, et à 33,34 % le MSCI Germany NR EUR. L'indice de référence du Fonds est un indice de marché large. La stratégie ESG du Fonds n'est pas basée sur l'indice.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Le ou les indices de référence ne sont pas alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier. Les caractéristiques environnementales et sociales sont couvertes par la stratégie d'investissement ESG du Fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le Fonds ne suit pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le Fonds ne suit pas d'indice de référence.

Düsseldorf, le 7 novembre 2024

ODDO BHF Asset Management GmbH
La direction

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES INDÉPENDANT

À l'attention d'ODDO BHF Asset Management GmbH, Düsseldorf

Opinion
Nous avons audité le rapport annuel du Fonds ODDO BHF German Equities conformément à l'article 7 du KARBV, qui se compose du rapport d'activité pour l'exercice allant du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024, de la synthèse et de l'état de l'actif au 30 septembre 2024, du compte de résultat, de l'état des affectations, de l'état des variations pour l'exercice allant du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024, ainsi que de la comparaison des trois derniers exercices, de l'état des opérations conclues durant la période considérée, dans la mesure où celles-ci n'apparaissent plus dans l'état de l'actif, et de l'annexe. Les informations visées à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 et aux articles 5 à 7 du règlement (UE) 2020/852 à la section « Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis* du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 » de l'annexe ne sont pas incluses dans les contrôles concernés par la vérification du rapport annuel selon la loi allemande conformément à l'article 7 du KARBV.

À notre avis, sur la base des éléments recueillis lors de notre audit, le rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV ci-joint est conforme à tous égards importants aux dispositions du Code de placement de capital allemand (KAGB) et des règlements européens applicables, et donne, en considération de ces dispositions, une image fidèle de la situation effective et de l'évolution du Fonds. Notre opinion d'audit sur le rapport annuel en vertu de l'article 7 du KARBV ne s'étend pas au contenu des informations visées à l'article 11 du règlement (UE) 2020/852 et aux articles 5 à 7 du règlement (UE) 2019/2088 à la section « Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 » de l'annexe.

Fondement de notre opinion
Nous avons effectué notre audit du rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV et à l'article 102 du KAGB, en appliquant les principes d'audit régulier arrêtés par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW). Notre responsabilité conformément à ces dispositions et principes est plus amplement décrite dans le paragraphe « Responsabilité du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit du rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV » de notre rapport. Nous sommes indépendants d'ODDO BHF Asset Management GmbH (ci-après la « Société de gestion d'actifs ») conformément aux dispositions du droit commercial et professionnel allemand et avons assumé les autres obligations professionnelles nous incombant en vertu de la législation allemande dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion concernant le rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV.

Autres informations
Les autres informations relèvent de la responsabilité des représentants légaux. Les autres informations doivent inclure les informations visées à l'article 11 du règlement (UE) 2019/2088 et aux articles 5 à 7 du règlement (UE) 2020/852 de la section « Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 *bis*, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852 » de l'annexe au rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV.

Les autres informations englobent également les autres parties du document de rapport annuel - sans autre référence à des informations externes - à l'exception du rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV révisé et de notre rapport.

Nos opinions concernant le rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV ne s'étendent pas aux autres informations, de sorte que nous ne formulons dans cette note aucune opinion ni conclusion d'audit de quelque sorte que ce soit à cet égard.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et à déterminer si
- elles présentent des incohérences majeures avec le rapport annuel en vertu de l'article 7 du KARBV ou les éléments recueillis lors de notre audit, ou si
- elles présentent par ailleurs des anomalies significatives.

Responsabilité des représentants légaux à l'égard du rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV

Les représentants légaux de la Société de gestion d'actifs sont tenus de s'assurer que l'établissement du rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV respecte à tous égards importants les dispositions allemandes du KAGB et des règlements européens applicables et que le rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV donne, en considération de ces dispositions, une image fidèle de la situation effective et de l'évolution du Fonds. Les représentants légaux sont en outre responsables de la mise en œuvre des contrôles internes qu'ils jugent nécessaires conformément à ces dispositions pour permettre l'établissement d'un rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV, qui est exempt de toute anomalie significative due à une fraude (c'est-à-dire la manipulation de la comptabilité et de préjudices pécuniaires) ou à des erreurs.

Les représentants légaux sont tenus de mentionner dans le rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV les événements, décisions et facteurs susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'évolution du Fonds d'investissement. Cela signifie, entre autres choses, que lors de la préparation du rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV, les représentants légaux sont notamment tenus d'évaluer la capacité de la Société de gestion d'actifs à poursuivre l'exploitation du Fonds et, si cela est pertinent, de communiquer des faits en relation avec la poursuite de l'exploitation du Fonds.

Responsabilité du Commissaire aux comptes à l'égard de l'audit du rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV

L'objectif de notre audit consiste à obtenir l'assurance raisonnable que le rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV dans son ensemble soit exempt d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, et à établir à ce sujet un rapport du Commissaire aux comptes qui contient notre opinion concernant le rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV.

L'assurance raisonnable correspond à un degré d'assurance élevé, mais non à une garantie que toute anomalie significative sera détectée lors d'un audit effectué conformément à l'article 102 du KAGB, en appliquant les principes d'audit régulier allemands arrêtés par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW). Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques des destinataires prises sur la base de ce rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV.

Dans le cadre de l'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et maintenons une attitude critique. En outre
- nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives, intentionnelles ou non, dans le rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV, définissons et appliquons des procédures d'audit en réaction à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que pour une anomalie résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, l'usage de faux, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement des contrôles internes.
- nous acquérons une connaissance du système de contrôle interne concerné par l'audit du rapport annuel selon l'article 7 du KARBV afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de ce système de la Société de gestion d'actifs.
- nous apprécions la pertinence des méthodes comptables utilisées par les représentants légaux de la Société de gestion d'actifs pour l'élaboration du rapport annuel conformément à l'article 7 de KARBV ainsi que le caractère raisonnable des valeurs estimées présentées par les représentants légaux et des indications connexes.
- nous formulons une conclusion, en nous fondant sur les éléments probants recueillis, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société de gestion d'actifs à continuer l'exploitation du Fonds. Si nous arrivons à la conclusion qu'il y a une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention sur les informations connexes figurant dans le rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV ou, si ces informations sont inappropriées, de modifier notre opinion d'audit. Nos conclusions reposent sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date d'établissement de notre rapport d'audit. Toutefois, des événements ou circonstances futurs peuvent empêcher la poursuite du Fonds par la Société de gestion d'actifs.
- nous évaluons la présentation générale, la structure et le contenu du rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV dans l'ensemble, y compris les informations fournies, et déterminons si le rapport annuel conformément à l'article 7 du KARBV reflète les opérations et les événements sous-jacents de façon à donner une image fidèle de la situation effective et de l'évolution du Fonds, conformément aux dispositions allemandes du KAGB et des règlements européens applicables.

Nous discutons avec les responsables de la surveillance, entre autres choses, de l'étendue et du calendrier prévus de l'audit, ainsi que des conclusions importantes de l'audit, y compris les éventuelles défaillances notables dans le système de contrôle interne que nous découvrons au cours de notre audit.

Düsseldorf, le 10 janvier 2025

PricewaterhouseCoopers GmbH
Cabinet d'audit

Andre Hütig
Commissaire aux comptes

p.p. Markus Peters
Commissaire aux comptes

Aperçu général des partenaires
ODDO BHF German Equities

ODDO BHF Asset Management GmbH
Herzogstrasse 15
40217 Düsseldorf
Adresse postale :
Boîte postale 10 53 54, 40044 Düsseldorf
Téléphone : +49 (0) 211 2 39 24 - 01

Succursale de Francfort-sur-le-Main
Gallusanlage 8
60329 Francfort-sur-le-Main
Adresse postale :
Boîte postale 11 07 61, 60042 Francfort-sur-le-Main
Téléphone : +49 (0) 69 9 20 50 - 0
Télécopie : +49 (0) 69 9 20 50 - 103

ODDO BHF Asset Management GmbH est entièrement détenue par ODDO BHF SE

DÉPOSITAIRE
The Bank of New York Mellon SA/NV
Asset Servicing, succursale de Francfort-sur-le-Main
MesseTurm, Friedrich-Ebert-Anlage 49
60327 Francfort-sur-le-Main

DIRECTION
Nicolas Chaput
Porte-parole
Également Président d'ODDO BHF Asset Management SAS et d'ODDO BHF Private Equity SAS

Dr. Stefan Steurer

Bastian Hoffmann
Également Membre du Directoire d'ODDO BHF Asset Management Lux

CONSEIL DE SURVEILLANCE
Werner Taiber
Président
Düsseldorf, Président du Conseil de surveillance d'ODDO BHF SE, Francfort-sur-le-Main

Grégoire Charbit
Paris, Membre du Comité directeur d'ODDO BHF SE, Francfort-sur-le-Main et d'ODDO BHF SCA, Paris

Christophe Tadié
Francfort-sur-le-Main, Membre du Comité directeur d'ODDO BHF SE et d'ODDO BHF SCA, Président du Comité directeur (CEO) d'ODDO BHF Corporates & Markets AG

Joachim Häger
Friedrichsdorf, Membre du Comité directeur d'ODDO BHF SE, Francfort-sur-le-Main et d'ODDO BHF SCA, Paris, Président du Directoire d'ODDO BHF (Schweiz) AG, Zurich

Michel Haski
Lutry, Membre indépendant du Conseil de surveillance

Olivier Marchal
Suresnes, Président de Bain & Company France et Président du Conseil de surveillance d'ODDO BHF SCA, Paris

État des informations : septembre 2024

ODDO BHF Asset Management GmbH

Herzogstrasse 15
40217 Düsseldorf
Adresse postale :
Boîte postale 10 53 54
40044 Düsseldorf

Succursale de Francfort-sur-le-Main
Gallusanlage 8
60329 Francfort-sur-le-Main
Adresse postale :
Boîte postale 11 07 61
60042 Francfort-sur-le-Main
Téléphone +49 (0) 69 9 20 50 - 0
Fax +49 (0) 69 9 20 50 - 103

am.oddo-bhf.com

ODDO BHF
ASSET MANAGEMENT